

Réception et transmission du patrimoine antique 2 (EAD)

Infos pratiques

- > ECTS : 1.5
- > Nombre d'heures : 12.0
- > Période de l'année : Enseignement neuvième semestre
- > Méthodes d'enseignement : A distance
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Philo, Info-Comm, Langues, Littératures & Arts du spectacle

Présentation

Le but de ce cours est d'amener les étudiant.e.s à réutiliser leurs connaissances sur l'Antiquité, afin de pouvoir les transmettre sous diverses formes à un public, notamment celui de la licence Humanités classiques, art et patrimoine. Ce faisant, ils et elles sont amené.e.s à collaborer pour améliorer l'organisation et la présentation de leur travail, apprendre à faire un retour constructif à quelqu'un, sortir de son propre point de vue pour voir leur projet avec les yeux d'un.e autre...

Cette année, le but du cours sera, pour chaque étudiant.e, d'être capable de présenter, de manière compréhensible et en temps limité, le sujet de son mémoire de recherche. Nous travaillerons donc sur l'oral, mais aussi sur la sélection de l'information, les références nécessaires, l'utilisation d'un powerpoint, la gestion du temps et la prise en compte d'un public particulier.

Pour leur part, dans le cadre de leur UE # Projet de l'étudiant.e", les étudiant.e.s de L2 et L3 de la licence Humanités classiques, art et patrimoine qui souhaiteront participer assisteront à la séance de présentation finale des sujets de recherche, dont ils et elles devront faire un compte-rendu, qui sera ensuite transmis aux étudiant.e.s de master.

Les étudiant.e.s inscrit.e.s en EAD seront amené.e.s à effectuer cette présentation soit en présentiel, soit via l'application Teams, à laquelle assisteront également les étudiant.e.s de L2 et L3 Humanités classiques, art et patrimoine devant en faire le compte-rendu.

Objectifs

- savoir adapter le contenu de son discours à un public particulier
- savoir utiliser des supports visuels à l'appui de son discours
- être capable de prendre la parole en public
- être capable de respecter un cadre défini de prise de parole

Évaluation

- Régime standard session 1 – avec évaluation continue (au moins 2 notes, partiel compris) : moyenne des différents travaux réalisés tout au long du semestre (50%) + une présentation orale finale de 20 minutes (50%).
- Régime dérogatoire session 1 : une présentation orale finale de 20 minutes (50%).
- Session 2 dite de rattrapage : une présentation orale finale de 20 minutes (50%).

Compétences visées

- sélection efficace des informations délivrées
- professionnalisme de la prise de parole
- aisance à l'oral
- capacité à exprimer un avis dans le cadre d'un échange constructif

Contact(s)

> Pauline Duchene

Responsable pédagogique
p.duchene@parisnanterre.fr